

# INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)\*

## Imposons un **principe de précaution**

Le développement de l'IA générative s'est accéléré ces derniers mois, les prises de conscience aussi ! Car si l'outil surprend encore par ses performances, l'absence d'éthique dans son usage ne rassure personne, surtout avec l'exploitation sauvage de données personnelles. Les dernières applications qui « déshabillent » n'importe qui à partir d'une simple photo, font des dégâts considérables, particulièrement auprès des jeunes.

Dans le monde du travail, la plupart des métiers sont confrontés aux évolutions provoquées par l'IA. Des organisations syndicales tentent de transformer les inquiétudes en résistance, les sombres perspectives sur les qualifications peuvent ne pas se produire si le rapport de force s'inverse.

**LE SNES-FSU DÉFEND  
UN PRINCIPE DE  
PRÉCAUTION FACE  
À L'IA EN ÉDUCATION.**

À l'Éducation nationale, le ministère fait preuve d'une fausse retenue sur l'usage de l'IA. Au prétexte que les formations supérieures évolueraient avec les emplois, ce qui reste à démontrer, il engage des plans de formation à l'IA et développe Pix – l'argent ne manque donc pas toujours – avec des modules bientôt obligatoires en Quatrième et Seconde. Les

personnels sont eux appelés à mesurer leurs pratiques des écrans (et des téléphones !) avec les élèves mais encouragés à expérimenter des séances avec l'IA ou à approfondir les notions mathématiques en Seconde avec MIA, une application sous IA.

Le SNES-FSU défend bien au contraire un principe de précaution de l'IA dans nos classes et plus globalement un usage raisonné du numérique éducatif. Il s'agit d'une part de renforcer la formation des élèves aux risques de l'IA, notamment dans sa consommation énergétique démesurée quand une action sans IA consommera 10 fois moins d'eau à l'autre bout de la planète. D'autre part, les professeur-es portent pour leur élèves des ambitions exigeantes pour développer leur sens critique et leur émancipation. Qu'en serait-il si l'accès à l'écrit, à la création voire au langage dépendait d'un outil numérique ?

Les stages du SNES-FSU depuis deux ans ont déjà réuni des milliers de collègues, preuve que les personnels de l'Éducation ont conscience d'une responsabilité bien singulière. Ne laissons pas nos métiers de conception sous la coupe d'une IA qui, une fois l'illusion de l'optimisation passée, les contrôlera pour les rationaliser et imposer la cadence. Au SNES-FSU, « de cette société-là, on n'en veut pas ! ».

**Gwénaél Le Paih**, secrétaire général adjoint  
**Laetitia Benoit**, secrétaire nationale

\* Nous entendons ici par IA l'ensemble des programmes et machines visant à simuler voire à automatiser les capacités cognitives humaines.

# « CADRE D'USAGE DE L'IA EN ÉDUCATION » : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le ministère a publié en juin 2025 un *Cadre d'usage de l'IA en éducation*. Ce document est présenté comme une référence bien qu'il n'ait aucune portée réglementaire. Le SNES-FSU a proposé de nombreux amendements pour infléchir un projet initié par la DNE (Direction du numérique pour l'Éducation, au ministère), auquel les agent-es concerné-es n'ont été associé-es que tardivement.

Il s'agit d'une part d'éviter que la hiérarchie impose des IA aux personnels, et d'autre part de sensibiliser ces derniers à l'importance de garder la maîtrise de la conception de leur travail. Il est aussi crucial d'évaluer la manière dont les outils utilisés modifient nos métiers.

Ainsi, le SNES-FSU a tenu à ce que la question de la triche soit évoquée. Celle-ci avait tout simplement été oubliée par la DNE ! Désormais le cadre d'usage est explicite : « *L'utilisation d'une intelligence artificielle générative pour réaliser tout ou partie d'un devoir scolaire, sans autorisation explicite de l'enseignant [...] constitue une fraude. Elle est assimilée, à ce titre, à l'intervention d'une tierce personne ou à la reproduction non signalée de contenus existants.* »

**IL EST CRUCIAL  
D'ÉVALUER LA  
MANIÈRE DONT  
LES OUTILS UTILISÉS  
MODIFIENT NOS  
MÉTIERS.**

enseigner les enjeux, qui peuvent être appréhendés au travers de nombreuses disciplines.

Alors que le cadre d'usage est souvent utilisé dans les formations et discours institutionnels pour encourager les personnels à s'approprier l'IA, il contient des recommandations pour en limiter les usages. Dans la partie « À retenir » sont énoncées sur deux pages des situations dans lesquelles il est préférable de « *renoncer* » : au nom de la protection des données personnelles et du droit d'auteur ou en raison de son coût écologique par exemple.

Refuser d'utiliser ou de faire utiliser les IA par les élèves n'implique aucunement de renoncer à en

## LA PROTECTION DES DONNÉES : UN ENJEU JURIDIQUE ET ÉTHIQUE

L'article premier de la loi *Informatique et Libertés* indique : « *L'informatique doit être au service de chaque citoyen. [...] Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques* ». Cette loi intègre le règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne ainsi que le règlement européen sur l'intelligence artificielle (RIA). Dans ce dernier, le domaine de l'éducation est considéré comme à « *risque élevé* ».

Les établissements mettent en œuvre de nombreux traitements de données personnelles : fichiers administratifs, environnement numérique de travail, suivi infirmier des élèves... Les personnels d'enseignement et d'éducation traitent aussi des données d'élèves au travers d'actes aussi banals que la correction de travaux scolaires, la rédaction de bilans périodiques, etc. Dès lors, le risque existe que ces données « fuient » par im-

prudance ou tentative délibérée d'acteurs extérieurs (piratage).

Dans les collèges et lycées, les chef-fes d'établissement sont « *responsables des traitements* » de données : il leur revient de mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité techniques et organisationnelles nécessaires au respect de la protection des données à caractère personnel.

À titre d'exemple, aucune IA générative grand public

ne répond aux critères de conformité du RGPD et ne peut donc être utilisée dans un cadre scolaire. Certaines applications intégrant de l'IA, lorsqu'elles sont mises à disposition au travers du GAR (gestionnaire d'accès aux res-

sources), sont en revanche légales. Elles nécessitent cependant le paiement d'une licence, tout comme pour les manuels numériques, et ne nous affranchissent pas d'une vigilance sur leur utilisation.

**AUCUNE IA  
GÉNÉRATIVE GRAND  
PUBLIC NE RÉPOND  
AUX CRITÈRES DE  
CONFORMITÉ DU  
RGPD ET NE PEUT  
DONC ÊTRE UTILISÉE  
DANS UN CADRE  
SCOLAIRE.**



© DR

# AVEC L'IA, UNE ÉDUCATION AUGMENTÉE OU DIMINUÉE ?

IA par ci, IA par là, l'Éducation nationale n'échappe pas à la ritournelle martelée à tous les échelons de l'institution et au couplet rassurant : « *N'ayez pas peur, tout va bien se passer* ». Mais que fait concrètement l'IA aux élèves et aux personnels ?

Sur le plan des apprentissages, l'Edtech et les promoteurs d'IA sont encore loin de tenir leurs promesses qui se confondent avec des arguments de vente. Actuellement, les études réellement indépendantes restent mitigées, voire très critiques. Mais quand bien même apporterait-on, un jour, la preuve d'une efficacité pédagogique de l'IA, est-il souhaitable que des cohortes entières d'élèves aient accès à la connaissance via des agents conversationnels ? Apprendre, c'est aussi un projet politique collectif contraire à la « personnalisation » tant vantée par l'Edtech. On notera, de plus, le double discours constant de l'institution qui en même temps déplore la surexposition aux écrans et développe à marche forcée leur utilisation. Cette confusion est aussi entretenue par des procédés anthropomorphiques, bots et avatars, qui menacent la santé mentale des élèves devenu-es la proie de capture d'attention dans et hors de l'École.

## FACILITATION + DÉLÉGATION = DÉPOSSESSION

Concernant les personnels de l'EN, sous l'euphémisme d'« acculturation », s'amorce une offensive d'incitation à expérimenter l'IA. L'intention exprimée est de « faciliter » le travail, de « libérer des tâches ingrates », de faire « gagner du temps ». Dans les faits, cela passe par une délégation de nos compétences professionnelles à la machine et à une fragmentation de nos gestes professionnels : ce qui est l'autre nom de la taylorisation. Le cas de la correction de copies est révélateur. En instillant l'idée que c'est la mission en soi qui est ingrate et non la quantité qui rend les corrections trop lourdes,

**LE SNES-FSU DEMANDE QUE S'APPLIQUE UN PRINCIPE DE PRÉCAUTION AFIN DE PROTÉGER LES ÉLÈVES ET LES PERSONNELS.**

on cherche à transférer cette compétence à la machine, et par le fait, à diminuer une partie de l'expertise des enseignant-es. La même mécanique, visant à réduire nos gestes professionnels à la vérification de contenus produits par une IA, est à l'œuvre dans tous les pans de nos métiers et pour tous les corps : AED, Psy-ÉN, CPE, AESH, professeur-es.

De manière générale, les effets de l'IA à l'École restent mal connus. Aussi le SNES-FSU demande-t-il que s'applique un principe de précaution afin de protéger les élèves et les personnels. Face aux exhortations institutionnelles, il s'agit de réaffirmer, au quotidien, dans nos établissements, le cœur de nos métiers et notre professionnalité. Si nous ne sommes pas menacés de remplacement, nous le sommes d'une déqualification et d'une dégradation des conditions de travail, ce à quoi nous ne saurions nous résigner. C'est pourquoi le SNES-FSU poursuit son analyse critique de l'intelligence artificielle et du numérique pour défendre une éducation augmentée, oui, mais une éducation augmentée par l'humain.

## PROGRAMMES DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE ET IA : NE PAS CONFONDRE VITESSE ET PRÉCIPITATION

En matière d'IA, la voie technologique n'échappe pas à sa singularité. L'IA est servie avec une forme d'incertitude « *Métiers en danger, restructuration des entreprises, compétences éphémères...* ». Autant de vocabulaire qui vise à intégrer l'IA dans les référentiels et programmes.

## DES PROGRAMMES POUR FORMER AUX MÉTIERS

Un des objectifs de la voie technologique, notamment en BTS, est de former aux métiers des différentes spécialités. Pour autant, malgré cette effervescence autour de l'IA que font monter des études et l'« *observatoire des emplois menacés et émergents* », les entreprises demeurent dans une phase de tâtonnement. Les référentiels de formation devraient suivre cette approche prudente sans précipitation.

## EXPERTISE ET APPROCHE CRITIQUE

L'intégration progressive de l'IA dans les référentiels doit aussi permettre aux professeur-es d'apporter un regard critique sur l'outil. Garantir un niveau d'expertise aux étudiant-es, c'est permettre aux futur-es technicien-nes de mieux maîtriser l'IA en étant aptes à mener une analyse et une critique des erreurs et biais. C'est ce principe qui avait prévalu lors du développement de l'utilisation des outils informatiques. Les programmes les avaient intégrés progressivement et la profession avait su modérer leur utilisation.

L'institution doit laisser aux enseignant-es la liberté d'utiliser les outils qu'elles et ils jugeront les plus pertinents pour la formation des étudiant-es. Espérons qu'elle saura faire preuve d'intelligence... collective !



# IA, ÉDUCATION ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le ministère promeut l'usage de l'IA, y compris dans les salles de classe, sans en considérer sérieusement l'impact environnemental. Selon des études récentes, une requête d'environ 300 mots posée à une IA générative représenterait une consommation de 2 à 55 Wh selon les modèles utilisés. La génération d'images ou de vidéos est encore plus énergivore.

Au-delà de ces estimations complexes, une certitude : les IA ne viennent qu'accentuer l'empreinte environnementale déjà préoccupante du numérique. En France, en 2022, ce secteur représentait 4,4 % de l'empreinte carbone du pays (contre 2,5 % en 2020) et 11 % de sa consommation électrique. En 2025, l'ADEME estime que si rien n'est fait d'ici 2050, avec la montée en puissance de l'IA, les émissions de gaz à effet de serre dues au numérique seront multipliées par trois et que la consommation électrique augmentera de 80 %. Dans son rapport d'octobre 2025, le Shift Project conclut logiquement : il faut « rendre le service d'IA compatible avec la trajectoire [carbone de référence], l'abandonner sinon ».

À cette participation au changement climatique, il faut ajouter que les technologies numériques et

**IL EST CRUCIAL DE FAIRE COMPRENDRE AUX ÉLÈVES L'IMPOSSIBILITÉ DE CONCILIER ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET DÉVELOPPEMENT EFFRÉNÉ DE L'IA.**

particulièrement les IA génératives nécessitent l'extraction massive (et très polluante) de métaux ainsi que le recours massif à des ressources en eau, notamment pour refroidir les centres de données. Leurs usages croissants ne pourraient que multiplier les conflits d'usage avec les besoins essentiels. En tant qu'éducateurs et éducatrices, il est crucial de faire comprendre aux élèves l'impossibilité de concilier enjeux écologiques et développement effréné de l'IA.

## L'IA, UNE AMIE QUI NOUS VEUT DU BIEN ?

Les offensives de l'EdTech envers l'Éducation nationale se multiplient et sont relayées par notre ministère qui se veut plus royaliste que le roi en la matière. Ainsi, cette année, la Délégation régionale académique au numérique éducatif (DRANE) de Toulouse a soutenu deux projets reposant sur des IA pour « accompagner les élèves » dans leurs apprentissages. À Lyon, la DRANE porte un projet pour « alléger » la correction de copies.

Face à cette pression pour insérer des IA dans nos pratiques, le SNES-FSU rappelle que toute participation à ces expérimentations représente du travail gratuit au service des marchands d'IA. Les données générées par les essais et travaux des élèves comme des professeur-es sont en effet exploitées pour améliorer des applications qui deviendront payantes.

De plus, ces dispositifs intéressent le ministère pour pallier à moindres frais les problèmes de recrutement, notamment dans les disciplines en tension. Par exemple, une entreprise de l'EdTech a reçu des financements publics pour son IA générant des ressources pour l'enseignement du chinois. De même, la promotion d'IA pour assister la correction de copies ou pour « gagner du temps » dans la conception des cours vise à augmenter à terme le nombre d'élèves et de classes suivis par des professeur-es devenu-es des appendices de ces machines.

**CES DISPOSITIFS INTÉRESSENT LE MINISTÈRE POUR PALLIER À MOINDRES FRAIS LES PROBLÈMES DE RECRUTEMENT.**

personnels sont ceux qui permettront de créer des postes, recruter des collègues, réduire le nombre d'élèves par classe ou encore de rénover les établissements vétustes.



© DR